



## ***Mise en œuvre du travail décent***

### **1. Contexte**

Au cours de la 11ème Réunion régionale africaine (Addis-Abeba, avril 2007), le BIT a adopté l'Agenda du travail décent pour l'Afrique 2007-2015 afin d'améliorer la mise en œuvre du plan d'action de Ouagadougou qui exhortait «l'OIT à travailler avec ces mandants afin d'encourager tous les Etats membre en Afrique à mettre en place des PPTD».

Les PPTD sont déjà mis en oeuvre en Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Burundi, Ethiopie, Ghana, Kenya, Lesotho, Mali, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

En 2009, les PPTD seront formulés/mis en place en Algérie, Bénin, Botswana, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Djibouti, République démocratique du Congo, Egypte, Ethiopie, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Madagascar, Mali, Malawi, Mauritanie, Maroc, Mozambique, Namibie, Rwanda, Sierra Leone, Afrique du Sud, Swaziland et Togo. Les négociations pour initier les processus de préparation au PPTD sont en cours dans la plupart des autres pays.

Les PPTD en Afrique sont élaboré et mis en œuvre en intégrant des cadres de développements mondiaux, régionaux et nationaux.

Cela inclut les objectifs du Millénaire pour le Développement, la Déclaration de l'OIT de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, le Plan d'action de l'Union africaine sur l'emploi et l'allègement de la pauvreté, l'Agenda du travail décent pour l'Afrique et le DRSP.

### **2. Liens vers les programmes de pays des Nations Unies**

L'OIT a pris une part active au processus de l'UNDAF en veillant à ce que les PPTD fassent partie du cadre des Nations unies. En Tanzanie, par exemple, l'OIT exerce la gestion du programme conjoint sur le thème de "la création de richesses, de l'emploi et l'autonomisation économique", au nom des Nations Unies.

### **3. Participation des organisations d'employeurs et de travailleurs dans le développement et /ou la mise en œuvre des PPTD.**

Des efforts systématiques sont effectués pour s'assurer de la participation des organisations d'employeurs et de travailleurs dans la formulation et la

mise en œuvre des PPTD. Au Kenya, en Tanzanie, en Ouganda, au Lesotho, au Nigeria, au Ghana et en Zambie, les organisations d'employeurs et de travailleurs ont participé dans des ateliers de consultation et des réunions de suivi afin de définir et de valider les priorités et les résultats des PPTD. En outre, ils sont membres de comités d'application des PPTD.

#### **4. Principales priorités identifiées dans le PPTD**

Les priorités définies dans le PPTD comprennent:

- La promotion et le respect des principes et droits fondamentaux au travail ;
- La réduction du travail des enfants (en particulier dans ses pires formes) ;
- Des approches d'emplois intensifs ;
- Des politiques et programmes de promotion de la femme et du travail des enfants;
- Une politique nationale de sécurité sociale (y compris un forfait de base de sécurité sociale);
- Une prévention et une atténuation de l'impact du VIH / Sida dans le monde du travail;
- Renforcement de l'administration du travail et dialogue social
- Renforcer les capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs;
- Le développement des statistiques du travail et l'amélioration de la capacité d'information du marché du travail (données) de collecte et d'analyse;
- Le genre demeure un thème transversal.

#### **5. Les mécanismes de financement, leurs niveaux et les lacunes, y compris la mobilisation des ressources locales**

- Grâce à ses ressources régulières et extrabudgétaires, l'OIT soutient la mise en œuvre de certains résultats des PPTD. Toutefois, ces fonds ne sont pas suffisants pour garantir la viabilité à long terme de ces programmes;
- Certains gouvernements ont contribué à la mise en œuvre des PPTD. Le ministère du Travail de Zambie a été récemment reclassé en tant que ministère économique et a maintenant plus de possibilités de contribuer à la mise en œuvre de son programme;
- La création du Fonds des Nations Unies dans des pays pilotes a ouvert des possibilités de financement aux activités prioritaires des PPTD intégrées dans le UNDAF. En Ouganda, le PPTD a été le point d'entrée pour accéder aux ressources VIH / SIDA au sein de l'entité pays des Nations Unies.

- Avec les ressources RBSA, l'OIT est maintenant entrain d'étendre son soutien aux productions PPTD axées sur des résultats et ciblées. Les principaux domaines d'intérêt sont l'emploi des jeunes, le travail des enfants, les femmes entrepreneurs, les investissements dans les emplois intensifs, la sécurité sociale, les migrations de main d'oeuvre, l'information sur le marché du travail et la micro finance. Ces interventions sont ancrées sur la promotion des droits fondamentaux et des initiatives de renforcement des capacités pour les mandants.

## **6. Des résultats concrets déjà obtenus et les résultats réalistes envisagés par le biais de PPTD**

- Les politiques nationales contre le travail des enfants ont été adoptées (Tanzanie et Ouganda) et les objectifs/indicateurs afin de réduire le travail des enfants ont été intégrés dans le DRSP (Tanzanie) ;
- Les politiques et programmes sur le VIH / SIDA sur le lieu de travail ont été développées (la Zambie, le Lesotho, la Tanzanie, l'Ouganda, le Kenya et l'Éthiopie);
- Des révisions complètes de la protection sociale ont été entreprises (Tanzanie et Zambie).
- Des politiques nationales de l'emploi ainsi que des politiques sur l'emploi des jeunes et des programmes sont en cours d'élaboration (le Lesotho et la Tanzanie), et les politiques et programmes sur l'employabilité et l'emploi des personnes souffrant d'un handicap sont mises en œuvre (Zambie et Ouganda);

## **7. Les leçons apprises et des mesures prises ou à prendre pour aller de l'avant**

- a) La participation des partenaires sociaux devrait être renforcée en mettant en oeuvre un programme de développement des capacités pour les mandants. Cela permettra non seulement de faciliter la mise en œuvre des programmes mais aussi de favoriser la durabilité en intensifiant la participation des travailleurs et des employeurs à l'identification des priorités de l'UNDAF et de DRSP et dans la mise en œuvre de PPTD. La région prévoit organiser de tels programmes de renforcement des capacités pour ses mandants basé sur les outils de renforcement des capacités qui sont entrain d'être mis au point par PROGRAM (en collaboration avec ACRTAV et ACTEMP)
- b) Pour être efficace, l'égalité du genre devrait être intégrée d's la phase de formulation comme illustré au Lesotho, au Mali et en Tanzanie. Les audits en cours entrepris en collaboration avec UNCT renforceront l'intégration des capacités du genre et leurs résultats dans les programmes nationaux.
- c) L'amélioration de la collecte de données sur les déficits du travail décent ainsi que les progrès vers le travail décent contribuent à l'efficacité du positionnement et à la mise en œuvre des PPTD. Les

fonds du RBSA seront utilisés pour améliorer le LMI comme un réponse efficace.

d) L'accent mis sur le «Delivering as One UN" peut créer des opportunités pour le financement de certaines productions des PPTD qui sont intégrées dans le UNDAF. Cela crée également des pistes pour le travail de l'OIT afin de contribuer davantage aux objectifs communs des Nations Unies ainsi qu'aux programmes sur les droits de l'homme (travailleurs, femmes, enfants), au renforcement des capacités nationales (renforcement des organisations des travailleurs et d'employeurs); influencer des politiques et développer des partenariats locaux (comme avec les mandants de l'OIT). A cet égard, une réunion a été prévue pour cette année afin de permettre aux directeurs de la région de partager les enseignements tirés des pays pilote du programme « Delivering as One UN » et d'élaborer des dispositions efficaces pour maximiser le potentiel des avantages liés à la réforme des Nations Unies pour la promotion du travail décent.

e) Afin d'augmenter davantage la mobilisation des ressources locales, les ministères du Travail devraient être renforcés pour obtenir des fonds dans le cadre du nouveau système de financement décentralisé. Les initiatives de renforcement des capacités indiquées au paragraphe 7 (a) doivent permettre l'autonomisation des Ministères du Travail afin d'obtenir des fonds disponibles par le biais de l'ONU et des ressources nationales.

## **8. Sous-régional de programmation du travail décent**

En outre, l'OIT collabore avec la Communauté des Etats d'Afrique de l'Est (EAC) pour finaliser le premier Programme sous-régional de travail décent (SDWP) en Afrique.